

RAPPORT N° 91/4-08
au Conseil Municipal

OBJET

CESSION DE TERRAINS A LA SO.DI.A.C.
POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Je vous demande de vous prononcer sur le projet de cession à la Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction (SO.DI.A.C.) des terrains communaux dont la liste est jointe en annexe et en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans les actes de bail correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



9 AOUT 1991

DELIBERATION N° 91/4-08
du Conseil Municipal
en séance du samedi 27 juillet 1991

OBJET

CESSION DE TERRAINS A LA SO.DI.A.C.
POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/4-08 du Maire ;

Vu le rapport de André BOURGIN, 14ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Habitat, Urbanisme, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

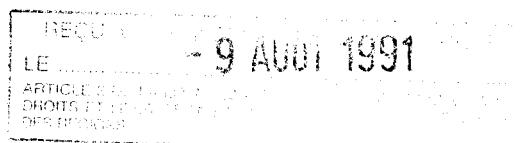
Approuve le projet de cession à la SOciété DIonysienne d'Aménagement et de Construction (SO.DI.A.C.) des terrains communaux dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes de bail correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 AOUT 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



CESSION DE TERRAINS A LA SO.DI.A.C.
POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

A N N E X E

Réf. cadast.	Superficies	Situations	Formes juridiques	Condit. financ.	Progr. indicat.
AO 368-369 558 (partie)	1 800 m2 environ	Angle de la Rue Roland Garros et du Boulevard de l'Océan	Bail à construction (35 ans)	Loyer global (1 240 000 F) payable dans les six mois de la livraison	60 L.L.S., 620 m2 de locaux commerciaux et 60 parkings en sous-sol
AS 473 (partie)	1 700 m2 environ	Angle des Rues des Manguiers et Nicole de la Serve	Bail à construction (35 ans)	Loyer symbolique Remise à la Commune d'une salle de 240 m2	30 L.L.S., une salle de 240 m2 et 40 parkings en sous-sol

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 27 juillet 1991
et annexé à la Délibération n° 91/4-08

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



- 9 AOUT 1991